

# DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Avenue du Général de Gaulle | Allée du Lieutenant André Nicolas

PA 033 449 22 Z0005 arrêté en date du 17/03/2023

## Lotissement "Les Villas du Parc"

### SAINT-MEDARD-EN-JALLES Lotissement "Les Villas du Parc"

LOT 5

Plan de vente

Référence cadastrale : Section El n°157p

Superficie du lot = 509 m<sup>2</sup>

#### PLAN DE SITUATION



Sans échelle

#### PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Sans échelle



Echelle : 1/250

#### LEGENDE

Macrolot	Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur est limitée au F+1 et où les ouvertures en R+1 vers l'ouest sont interdites	Electricité	0.00	Altimétrie du terrain naturel
Voirie et accès aux lots	Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur est limitée au F+1 et où les ouvertures en R+1 vers l'ouest sont interdites	Eaux usées	0.00	Cote de nivellement voirie projet
Espace vert commun	Arbre à préserver avec numéro d'authentification	Eaux pluviales		
Stationnement visiteur		Eau potable		
Arbre à planter		Télécom		
Haie conservée				

#### AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.
2. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement

#### Maître d'ouvrage

##### CAP DEVELOPPEMENT

7 boulevard de Latre de Tassigny  
85 180 LES SABLES D'OLONNE  
Tel : 06 63 62 00 43

#### Maître d'oeuvre



Fabien MARQUETTE  
Pierre De Juli  
Simon Gourvez  
Géomètres-Experts Foncier DPLG

**SELAS AUIGE**  
Société de Géomètres Experts  
220 Cours Gambetta  
33 400 TALENCE  
Tel: 05 57 35 35 80  
Email: contact@auige.fr

Dossier : T19.075

Date d'édition : Sept. 2024